



Lycée français de Nairobi Denis Diderot

Argwings Kodhek Road, PO Box 47525 – 00100, Nairobi, Kenya
Tél: +254 20 243 77 15/5, Télécopie : +254 20 243 76 49



CONSEIL D'ÉCOLE 15/10/2020

Ordre du jour

1. Approbation du PV du Conseil d'école du 12 octobre 2020
2. Installation du conseil, rôle et missions du conseil d'école
3. Présentation de l'école, point sur l'enseignement à distance, enjeux de la période
4. dispositifs d'enseignement et d'accompagnement (langues, aides aux élèves)
5. Traitement des questions diverses

Documents Jointes : lettre des enseignants du primaire

La séance débute à 15h15 en présence :

- **des représentants de parents d'élèves** :

, Mme Schryer, Mme Hiette, Mme Dutrisac, Mme Giraud, Mme Shamji, Mme Satow, Mme Le DU, M. De Vos, Mme Zueco, Mme Pacaud

- **de l'équipe pédagogique** :

Mme Cambournac, Mme Serieys, Mme Ambatsa, Mme Manceau, Mme Guillouet, M. Bourguignon, M. Delonnay, Madame Morhain, Madame Ouedraogo, Mme Bourguignon

- **des membres de la direction** :

M. Kopp

1. **Lecture et approbation de l'ordre du jour, approbation du PV**
2. **Installation et missions du conseil d'école**

Le Président de la séance, Monsieur Kopp, annonce l'ordre du jour. Il assurera le secrétariat de séance.

Le compte rendu du conseil d'école du premier trimestre est validé à l'unanimité

Les élections des représentants au conseil d'école se sont déroulées le vendredi 9 octobre et ont permis d'élire la liste des parents. Sur les 766 inscrits, il y a eu 120 votants. 108 se sont exprimés en faveur de la liste proposée, et 12 ont été considérés comme nuls.

Sont membres de droit :

- siégeant avec droit de vote

Le directeur d'école

15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement

15 représentants de parents d'élèves dont au moins un par niveau d'enseignement

- siégeant avec voix consultative

- le chef d'établissement

- le directeur administratif et financier

- l'inspecteur de l'Éducation Nationale en résidence.

L'inspecteur a été nommé l'année dernière. Il s'agit de Monsieur Olivier Le Mercier qui est en résidence à Addis Abeba.

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur les structures pédagogiques, l'organisation du temps et du calendrier scolaires, le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres.

Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement.

Les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier en prenant en compte les contraintes locales.

Les projets et l'organisation des classes de découverte.

Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire.

- 3. Présentation de la structure pédagogique**
- Présentée lors du conseil d'école extraordinaire, la structure pédagogique évolue fortement en terme d'inscriptions et retour des familles suivant les éventualités de réouverture.
- A ce jour, 305 élèves sont inscrits, 333 étaient attendus avec une ouverture en présentiel.
- 16 classes sont constituées, soit une perte de 2 classes et une centaine d'élèves.
- Le taux d'encadrement est donc très favorable avec une moyenne par classe à 18 élèves.
- Seul le CM1, possède des effectifs par classes plus élevés (26 et 27 élèves), c'est pourquoi dans le respect du protocole sanitaire un assistant de langues viendra suppléer le travail des 2 enseignants du niveau pour encadrer des petits groupes d'élèves.
- 4. Structuration de l'enseignement à distance**
- L'enseignement à distance s'est structuré à la rentrée de septembre autour d'une ossature commune alternant temps synchrone (avec écran) et asynchrone (sans écran) guidés par les enseignants. Les emplois du temps comptent entre 3.5 et 4.5 heures de séances au quotidien réalisées par zoom limitant au maximum l'accompagnement des familles. Les enseignants structurent les temps d'autonomie individualisant ainsi l'accompagnement.
- L'enseignement est identique sur un niveau, les enseignants collaborant à un seul et même programme permettant une répartition de la charge de travail et un travail en groupes plus restreint qu'un groupe classe.
- En ajustant les équilibres de ces temps la première période s'est déroulée de façon très satisfaisante et un rythme d'apprentissages a été trouvé.
- Madame Schryer demande pourquoi cette organisation a été modifiée au CE1 à cette reprise.
- M.Kopp explique que ce choix est forcé, Madame Eyraud venu en renfort à la rentrée scolaire, n'a plus la possibilité de poursuivre son exercice, le congé maternité de Mme Omnès a été prolongé jusqu'en décembre.
- L'équipe accueille donc M.Bourguignon et Mme Ogot pour l'accompagnement des CE1. Un emploi du temps a été construit pour un retour en présentiel prévu jusqu'à une semaine de la reprise. Il a donc fallu réorganiser très rapidement les choses. Un fonctionnement similaire au CP a été choisi par l'équipe favorisant ainsi l'accompagnement des élèves sur les apprentissages fondamentaux de français et de mathématiques.
- Des éléments sont donnés vis-à-vis de l'importance de l'évaluation en cette période complexe. L'évaluation se fait au quotidien tout au long des observations faites en classe. Des compléments sont également apportés par les feedbacks aux enseignants et outils spécifiques (pdf modifiables, quizinière, google form...)
- Ces évaluations feront l'objet d'un livret et d'une rencontre parents enseignants.
- Les enseignants en amont du conseil ont sollicité la lecture d'une lettre évoquant leurs conditions de travail, sa lecture a été approuvée par M.Kopp.
- Elle est lue par M.Delonnay et est annexée à ce compte rendu.
- La question de l'ambition pédagogique se pose face à différentes contraintes matérielles et de maintenance.
- Des conditions de nettoyage, de gestion d'informatiques doivent immédiatement s'améliorer.
- Un plan de résolution de ces problèmes se met en place pour une action immédiate.
- Il est souhaitable que l'équipe enseignante se concentre sur les contenus d'enseignement à dispenser et non sur les moyens pour les mettre en œuvre. L'anticipation et le développement d'un plan d'action ont été questionnés.
- Les parents représentant souhaitent qu'un support supplémentaire soit fourni aux enseignants et qu'avec l'optique d'une réouverture, le nettoyage de l'établissement ne soit pas compromis.
- Monsieur Kopp rappelle qu'il n'y a pas de négociation possible sur les mesures sanitaires à mettre en place.
- Elles sont un enjeu fort de l'accueil des élèves, des plans de nettoyages et de vérification du nettoyage sont à réaliser.
- Les parents d'élèves attendent une clarté de fonctionnement peu importe les solutions à trouver, l'école doit permettre à tous un accueil serein et un fonctionnement décent pour les enseignants.

Madame Zueco soulève la question du vivier de remplaçants à développer dans l'établissement. Problématique connue et traitée par un plan de formation complet, il est plus que jamais nécessaire de d'accompagner et former des personnes susceptibles d'entrer dans le vivier. En lien avec ce qui se fait dans la zone AEFÉ à laquelle l'établissement appartient, M.Kopp et Madame Bourguignon organise intégration, suivi et formation des vacataires.

Les dispositifs d'accompagnement des élèves sont rapidement évoqués pour leur mise en place dès le retour en présentiel.

Un focus est réalisé sur l'accompagnement des élèves allophones. Mesdames Beauchemin et Bonhomme ont de multiples interventions, des temps individualisés ou en groupe restreints sont proposés mais ne correspondent pas à ce qui est possible en présentiel. Des pistes augmentation de certaines prises en charge sont possibles.

5. Aménagement du protocole sanitaire

Un aménagement des horaires de la Maternelle est proposé pour favoriser le rythme des élèves. Il a été discuté en conseil de cycle et permet un meilleur accueil des élèves face aux contraintes sanitaires

Un accueil en aval du flux principal d'arrivée dans l'établissement peut s'envisager en plaçant les élèves de PS en enseignement hybride avec une présence sur site le matin et une activité ZOOM l'après midi à 14h45. Ainsi le temps scolaire serait respecté sans que l'horaire ne soit trop matinal.

Ainsi, les horaires seraient les suivants :

Lundi, mardi, jeudi 8h30-12h 12h40-14h50

Mercredi, vendredi 8h30-11h45 APC 11h45-12h15.

La proposition semble correspondre aux volontés des familles remontées auprès des parents représentants.

Elle est votée à l'unanimité et sera proposé au conseil d'établissement pour validation.

L'ensemble des questions diverses reçues pour la PS, CP, CM1 et CM2 ont été traitées dans le développement des modalités d'enseignements à distance, certains points très spécifiques seront répondu par email, lors des permanences des enseignants et lors des réunions spécifiques de niveaux prévues cette semaine et la semaine prochaine.

La question des kits est évoquée pour donner des pistes d'impression réduites aux familles CM1.

Ces kits permettent également des retours de cahiers pour permettre un meilleur suivi. Ainsi les cahiers d'écriture au CP ont fait l'objet d'un suivi avec les enseignants pour mieux réaliser cet apprentissage compliqué en distanciel.

6. Traitement des questions diverses

Enfin, pour suivre la situation, une rencontre avec les parents représentants aura lieu en décembre pour échanger sur les modalités d'enseignements de janvier quelque soit le scénario retenu.

La séance se termine à 18h40.